



, résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

### **SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 18 JANVIER 2022, À 19 HEURES, AU 300 RUE BRUNET À MONT- SAINT-HILAIRE.**

---

#### Étaient présents :

Madame Isabelle Thibeault, présidente et conseillère de Mont-Saint-Hilaire  
Madame Louise Allie, première vice-présidente et conseillère de Belœil  
Monsieur Frédéric Lavoie, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville  
Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Belœil  
Monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller de McMasterville  
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire  
Monsieur Jacques Portelance, conseiller d'Otterburn Park  
Madame Natacha Thibault, conseillère d'Otterburn Park

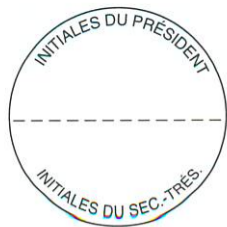
#### Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R.  
Monsieur Benoit Aubertin, directeur technique de la R.A.E.V.R.

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Refinancement Règlement d'emprunt 2012-01
7. Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu — adoption
8. États des résultats techniques du mois de novembre 2022
9. Divers
10. Interventions de l'assistance
11. Clôture de la séance



## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution  
ou annotation

### **POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la présidente, ayant constaté à 19 heures 37 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

**23-01**

### **POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Louise Allie  
**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Thibault

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

**23-02**

### **POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jacques Portelance  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Jean-Guy Lévesque

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### **POINT 4. CORRESPONDANCE**

22-028 23-09-22 Courriel de MONSIEUR YVES LANGEVIN, directeur exécution, FILTRUM CONSTRUCTION, nous demandant de signer une quittance demandée par son assureur en lien avec le bris de la membrane de rétention de biogaz du digesteur numéro 1 (janvier 2020).

22-029 03-10-22 Lettre du MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, Direction du financement à long terme et de la gestion des risques, nous informant que la Régie aura un refinancement à réaliser d'une somme de 4 435 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 31 janvier 2023.

22-030 20-10-22 Courriel de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, MPA INC., nous transmettant les documents à signer et à transmettre ainsi que sa facture en lien avec l'audit demandé dans le cadre du mandat du Programme de Traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC).

22-031 25-10-22 Décision de classification 2023, CNESST, établissant le taux de versement périodique pour 2023 à 1,51 \$.

22-032 16-11-22 Courriel de MADAME JULIE DOUCET, candidate à la profession d'ingénieure (CPI) à la Direction des eaux municipales, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP), demandant une rencontre pour discuter du plan d'action à produite pour le 31 décembre 2022 relativement à l'article 29 et à l'Annexe III du Règlement sur les ouvrages municipaux des eaux usées (ROMAEU).

**23-03**

### **POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Frédéric Lavoie  
**APPUYÉ PAR** Madame Louise Allie

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des déboursés numéro 23-01, du chèque numéro 1162 au chèque numéro 1174 et du déboursé numéro 202200642 au déboursé numéro 202200650 et du déboursé numéro 202300003 au déboursé numéro 202300049 pour un montant total de 476 656,80 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**





résolution  
ou annotation

23-04

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

### POINT 6. REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2012-01

#### 6.1 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	18 janvier 2023	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	30 janvier 2023
Montant :	4 535 000 \$		

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 2012-01, la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 janvier 2023, au montant de 4 535 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27,1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

205 000 \$	5,000 00 %	2024
216 000 \$	4,450 00 %	2025
227 000 \$	4,250 00 %	2026
239 000 \$	4,150 00 %	2027
3 648 000 \$	4,150 00 %	2028

Prix : 99,454 19

Coût réel : 4,304 11 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

205 000 \$	4,850 00 %	2024
216 000 \$	4,450 00 %	2025
227 000 \$	4,250 00 %	2026
239 000 \$	4,150 00 %	2027
3 648 000 \$	4,150 00 %	2028

Prix : 99,331 00

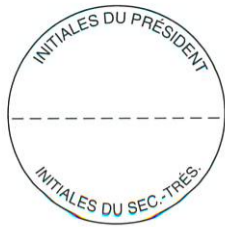
Coût réel : 4,333 03 %

#### 3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

205 000 \$	4,850 00 %	2024
216 000 \$	4,400 00 %	2025
227 000 \$	4,150 00 %	2026
239 000 \$	4,050 00 %	2027
3 648 000 \$	4,050 00 %	2028

Prix : 98,931 70

Coût réel : 4,333 91 %



## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution  
ou annotation

### 4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

205 000 \$	4,900 00 %	2024
216 000 \$	4,600 00 %	2025
227 000 \$	4,300 00 %	2026
239 000 \$	4,150 00 %	2027
3 648 000 \$	4,100 00 %	2028

Prix : 98,508 00

Coût réel : 4,499 36 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur David Morin  
**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Thibault

### ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 4 535 000 \$ de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

**QUE** demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** la présidente et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

### ADOPTÉE

23-05

### 6.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 535 000 \$

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 535 000 \$ qui sera réalisé le 30 janvier 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2012-01	4 535 000 \$

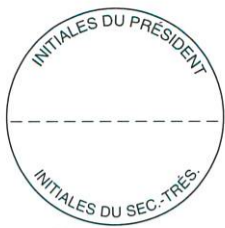
**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D— 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2012-01, la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur David Morin  
**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Thibault

### ET RÉSOLU UNANIMEMENT





résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 janvier 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 30 janvier et le 30 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D— 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)— trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 02551  
440 BOUL SIR WILFRID LAURIER  
MONT-SAINT-HILAIRE, QC  
J3H 3N9

8. Que les obligations soient signées par la présidente et le secrétaire-trésorier. La Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2012-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 janvier 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### ADOPTÉE

23-06

### POINT 7. RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU — ADOPTION

**ATTENDU QU'**une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Frédéric Lavoie  
**APPUYÉ PAR** Madame Louise Allie

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 2023-01 intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu ».

### ADOPTÉE



## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution  
ou annotation

### **POINT 8. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES DU MOIS DE NOVEMBRE 2022**

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour le mois de novembre 2022. Tous les résultats sont conformes aux normes.

### **POINT 9. DIVERS**

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

### **POINT 10. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de l'assistance.

23-07

### **POINT 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Louise Allie  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Jacques Portelance

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

**ADOPTÉE**

Il est 19 heures 54 minutes.

Jacques Drouin, ing.  
Secrétaire-trésorier

Isabelle Thibeault  
Présidente